

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2010

4

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



4-1	Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	54
4-2	Les comptes des communes	56
4-3	Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	58
4-4	Les comptes du secteur communal	60
4-5	Les comptes des départements	62
4-6	Les comptes des régions	64
4-7	Les budgets primitifs	66
4-8	Les ratios financiers obligatoires du secteur communal	68
4-9	Les ratios financiers obligatoires des départements et régions	70

4-1 Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- ▶ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2008, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre ont dépensé 206,3 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 139,6 Md€ et celles d'investissement à 66,7 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 166,8 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 31,8 Md€.

L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 4,6 Md€ et un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 27,2 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 15,8 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2008, l'effort d'équipement des collectivités locales s'élève à 40,0 Md€ en baisse après 3 années de hausse sensible (31,6 Md€ en 2004 ; 41,3 Md€ en 2007).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL :
www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques »
chapitre « budgets locaux en chiffres ».*

*L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP)
www.colloc.bercy.gouv.fr*

Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008*
Dépenses totales	167,01	177,78	187,57	200,59	206,27
Recettes totales	167,34	178,38	189,19	199,34	205,67
Dépenses totales hors remboursements de dette	155,84	165,39	175,17	189,43	194,79
Recettes totales hors emprunts	153,15	162,10	172,06	181,73	186,66
Dépenses réelles de fonctionnement	111,23	118,25	124,23	132,58	139,60
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	107,54	114,69	120,39	128,41	135,04
* achats et charges externes	23,14	24,13	25,51	26,20	27,41
* personnel	36,62	38,57	40,70	44,51	48,03
* transferts versés	43,70	47,73	50,11	53,43	55,25
Recettes de fonctionnement (2)	137,72	145,46	153,35	161,40	166,83
* impôts et taxes	75,30	82,35	87,93	93,72	97,98
- dont impôts locaux	53,80	57,17	60,57	62,42	65,07
- autres impôts indirects et taxes	21,50	25,18	27,36	31,30	32,91
- dont TEOM	4,01	4,32	4,60	4,81	5,03
* Concours de l'État	44,21	45,44	46,90	47,70	48,22
- dont DGF	36,21	36,69	37,98	38,93	39,69
- dont péréquation et compensations fiscales	4,45	4,28	4,39	4,29	4,17
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	30,18	30,76	32,96	32,98	31,79
* intérêts de dette (4)	3,68	3,56	3,84	4,17	4,56
Épargne brute (5) = (3) - (4)	26,50	27,20	29,12	28,81	27,23
Épargne nette (5) - remboursement	15,33	14,82	16,73	17,66	15,75
Dépenses réelles d'investissement	55,78	59,52	63,33	68,01	66,67
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	44,61	47,14	50,94	56,85	55,19
* subventions d'équipement	9,85	0,60	11,36	12,97	13,07
* équipement	31,57	34,24	37,37	41,32	40,02
Recettes réelles d'investissement	29,62	32,93	35,84	37,94	38,84
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	15,43	16,65	18,71	20,33	19,83
* dotations et subventions	11,25	12,50	13,48	14,65	15,04
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 2,69	- 3,29	- 3,11	- 7,70	- 8,13
Variation du fonds de roulement	0,33	0,61	1,62	- 1,25	- 0,59
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	11,17	12,38	12,40	11,16	11,48
* emprunts	14,19	16,28	17,13	17,61	19,02
* emprunts - remboursements de dette	3,02	3,90	4,73	6,46	7,54
Dette totale au 31/12	90,58	93,70	98,58	105,03	112,57
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	21,9 %	21,1 %	21,5 %	20,4 %	19,1 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	19,2 %	18,7 %	19,0 %	17,9 %	16,3 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	65,8 %	64,4 %	64,3 %	65,1 %	67,5 %
Annuité / recettes de fonctionnement	10,8 %	11,0 %	10,6 %	9,5 %	9,6 %

Source : DGFiP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « ensemble des collectivités territoriales » et « groupements à fiscalité propre », les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités sauf reversements fiscaux.

4-2 Les comptes des communes

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- ▶ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2008, les communes ont dépensé 89,7 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60,8 Md€ et celles d'investissement à 28,9 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 70,8 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 12,4 Md€.

L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 2,4 Md€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 10,0 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 4,4 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2008, l'effort d'équipement des communes s'élève à 21,4 Md€, en baisse sur un an (23,1 Md€ en 2007).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des communes

(en milliards d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008*
Dépenses totales	79,88	82,90	85,80	90,08	89,69
Recettes totales	80,45	83,60	86,70	89,58	89,62
Dépenses totales hors remboursements de dette	73,39	76,19	79,73	84,16	84,08
Recettes totales hors emprunts	73,57	75,93	79,20	81,62	82,03
Dépenses réelles de fonctionnement	53,38	55,53	56,92	58,86	60,83
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	51,19	53,43	54,70	56,55	58,40
* achats et charges externes	13,52	13,98	14,53	14,87	15,47
* personnel	26,85	27,90	29,00	30,38	31,22
* transferts versés	8,36	8,98	8,71	8,87	9,20
Recettes de fonctionnement (2)	64,40	66,10	67,84	69,66	70,80
* impôts et taxes	36,43	37,82	39,06	40,13	41,06
- dont impôts locaux**	23,98	24,68	25,42	26,14	27,10
- dont fiscalité reversée	7,25	7,65	7,88	8,02	8,04
- autres impôts indirects et taxes	5,21	5,49	5,76	5,96	5,92
- dont TEOM***	1,43	1,39	1,36	1,35	1,36
* Concours de l'État	18,15	18,48	18,93	19,21	19,38
- dont DGF	14,97	15,34	15,69	16,03	16,30
- dont péréquation et compensations fiscales	2,81	2,74	2,85	2,78	2,71
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	13,21	12,67	13,15	13,11	12,40
* intérêts de dette (4)	2,20	2,11	2,23	2,31	2,44
Épargne brute (5) = (3) - (4)	11,02	10,56	10,92	10,80	9,97
Épargne nette (5) - remboursement	4,52	3,85	4,85	4,89	4,36
Dépenses réelles d'investissement	26,50	27,37	28,88	31,22	28,86
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	20,00	20,65	22,81	25,31	23,25
* subventions d'équipement	0,59	n.s.	0,86	1,16	1,08
* équipement	18,02	19,40	20,92	23,10	21,36
Recettes réelles d'investissement	16,05	17,50	18,86	19,92	18,82
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	9,16	9,84	11,35	11,96	11,23
* dotations et subventions	6,62	7,22	7,71	8,19	8,11
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	+ 0,18	- 0,25	- 0,53	- 2,55	- 2,06
Variation du fonds de roulement	+ 0,57	+ 0,70	+ 0,90	- 0,50	- 0,08
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	6,50	6,71	6,07	5,92	5,61
* emprunts	6,89	7,66	7,51	7,97	7,59
* emprunts - remboursements de dette	+ 0,39	+ 0,95	+ 1,44	+ 2,05	+ 1,98
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>50,94</i>	<i>52,04</i>	<i>53,43</i>	<i>55,48</i>	<i>57,46</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	20,5 %	19,2 %	19,4 %	18,8 %	17,5 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	17,1 %	16,0 %	16,1 %	15,5 %	14,1 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	79,1 %	78,7 %	78,7 %	79,6 %	81,2 %
Annuité / recettes de fonctionnement	13,5 %	13,3 %	12,2 %	11,8 %	11,4 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

** Les impôts locaux ne comprennent pas les reversements de TP des EPCI vers les communes.

*** Les montants de la TEOM ne prennent pas en compte les montants des groupements à fiscalité propre.

4-3 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- ▶ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2008, les groupements de communes à fiscalité propre ont dépensé 33,4 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23,7 Md€ et celles d'investissement à 9,7 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 27,3 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 4,2 Md€.

L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 0,7 Md€ et permettent de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 3,6 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 2,0 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2008, l'effort d'équipement des groupements de communes à fiscalité propre s'élève à 6,4 Md€, en légère baisse sur un an (6,5 Md€ en 2007). Les volumes budgétaires des groupements de communes à fiscalité propre tiennent compte des reversements fiscaux effectués par les groupements (notamment à taxe professionnelle unique) à leurs communes membres. Ces reversements s'élèvent à 8,5 Md€ en 2008.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL :
www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques »
chapitre « budgets locaux en chiffres »*

*L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP) sur
www.colloc.bercy.gouv.fr*

Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008*
Dépenses totales	25,89	29,18	30,02	32,50	33,44
Recettes totales	26,24	28,93	30,32	32,45	33,56
Dépenses totales hors remboursements de dette	24,58	27,75	28,58	30,96	31,86
Recettes totales hors emprunts	24,34	26,45	27,58	29,47	30,69
Dépenses réelles de fonctionnement	19,16	21,10	21,67	22,72	23,74
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	18,73	20,67	21,17	22,14	23,07
* achats et charges externes	3,71	4,07	4,41	4,58	4,86
* reversements fiscaux	7,76	8,12	8,33	8,40	8,51
* personnel	3,07	3,50	3,85	4,20	4,53
* transferts versés	3,38	4,11	3,81	4,05	4,25
Recettes de fonctionnement (2)	22,39	24,10	25,07	26,19	27,30
* impôts et taxes	13,85	14,89	15,73	16,42	17,17
- dont impôts locaux	10,85	11,58	12,31	12,84	13,42
- autres impôts indirects et taxes	3,00	3,32	3,42	3,57	3,75
- dont TEOM	2,58	2,93	3,24	3,46	3,67
* Concours de l'État	6,12	6,52	6,79	7,01	7,14
- dont DGF	5,09	5,56	5,86	6,09	6,27
- dont péréquation et compensations fiscales	1,00	0,92	0,88	0,84	0,82
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	3,67	3,43	3,90	4,05	4,23
* intérêts de dette (4)	0,43	0,43	0,50	0,59	0,66
Épargne brute (5) = (3) - (4)	3,24	3,00	3,40	3,47	3,57
Épargne nette (5) - remboursement	1,93	1,58	1,97	1,93	1,99
Dépenses réelles d'investissement	6,73	8,08	8,34	9,78	9,70
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	5,42	6,65	6,91	8,24	8,12
* subventions d'équipement	0,51	0,60	0,77	1,08	1,09
* équipement	3,97	4,96	5,59	6,45	6,35
Recettes réelles d'investissement	3,85	4,83	5,25	6,26	6,25
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	1,94	2,35	2,51	3,28	3,39
* dotations et subventions	1,29	1,55	1,85	2,21	2,49
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 0,25	- 1,30	- 1,00	- 1,49	- 1,17
Variation du fonds de roulement	0,36	- 0,24	0,30	- 0,05	0,12
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	1,30	1,42	1,43	1,54	1,58
* emprunts	1,91	2,48	2,73	2,98	2,86
* emprunts - remboursements de dette	0,60	1,06	1,30	1,44	1,28
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>12,03</i>	<i>12,25</i>	<i>13,56</i>	<i>15,00</i>	<i>16,29</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	16,4 %	14,2 %	15,6 %	15,5 %	15,5 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	14,4 %	12,4 %	13,6 %	13,2 %	13,1 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	53,7 %	50,8 %	54,1 %	57,3 %	59,6 %
Annuité / recettes de fonctionnement	7,7 %	7,7 %	7,7 %	8,1 %	8,2 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

4-4 Les comptes du secteur communal

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- ▶ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2008, les communes et groupements de communes à fiscalité propre ont dépensé 114,6 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 76,0 Md€ et celles d'investissement à 38,6 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 89,6 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 16,6 Md€.

L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 3,1 Md€ et permettent de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 13,5 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 6,3 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2008, l'effort d'équipement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre s'élève à 27,7 Md€, en baisse sur un an (29,6 Md€ en 2007).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008*
Dépenses totales	98,01	103,96	107,49	114,18	114,63
Recettes totales	98,94	104,41	108,69	113,63	114,67
Dépenses totales hors remboursements de dette	90,21	95,82	99,99	106,73	107,43
Recettes totales hors emprunts	90,14	94,26	98,45	102,68	104,21
Dépenses réelles de fonctionnement	64,78	68,52	70,27	73,18	76,06
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	62,16	65,98	67,54	70,28	72,96
* achats et charges externes	17,23	18,05	18,94	19,45	20,33
* personnel	29,92	31,40	32,85	34,58	35,75
* transferts versés	11,74	13,09	12,52	12,91	13,45
Recettes de fonctionnement (2)	79,04	82,08	84,59	87,45	89,60
* impôts et taxes	42,52	44,59	46,46	48,14	49,73
- dont impôts locaux	34,83	36,26	37,73	38,99	40,52
- autres impôts indirects et taxes	8,21	8,80	9,17	9,53	9,67
- dont TEOM	4,01	4,32	4,60	4,81	5,03
* Concours de l'État	24,27	25,00	25,71	26,22	26,52
- dont DGF	20,06	20,90	21,55	22,12	22,57
- dont péréquation et compensations fiscales	3,81	3,66	3,73	3,63	3,53
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	16,88	16,10	17,05	17,17	16,63
* intérêts de dette (4)	2,63	2,54	2,73	2,89	3,10
Épargne brute (5) = (3) - (4)	14,25	13,56	14,32	14,27	13,53
Épargne nette (5) - remboursement	6,45	5,42	6,82	6,82	6,34
Dépenses réelles d'investissement	33,23	35,44	37,22	41,00	38,56
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	25,43	27,30	29,72	33,55	31,37
* subventions d'équipement	1,10	n.s.	1,63	2,24	2,17
* équipement	21,99	24,36	26,50	29,56	27,72
Recettes réelles d'investissement	19,90	22,33	24,11	26,18	25,07
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	11,11	12,19	13,87	15,24	14,62
* dotations et subventions	7,91	8,77	9,56	10,41	10,60
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 0,07	- 1,56	- 1,53	- 4,04	- 3,22
Variation du fonds de roulement	0,93	0,45	1,20	- 0,55	0,04
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	7,80	8,14	7,50	7,45	7,19
* emprunts	8,80	10,15	10,24	10,94	10,45
* emprunts - remboursements de dette	1,00	2,01	2,74	3,49	3,26
Dette totale au 31/12	62,97	64,29	66,99	70,48	73,74
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	21,4 %	19,6 %	20,2 %	19,6 %	18,6 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	18,0 %	16,5 %	16,9 %	16,3 %	15,1 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	79,7 %	78,3 %	79,2 %	80,6 %	82,3 %
Annuité / recettes de fonctionnement	13,2 %	13,0 %	12,1 %	11,8 %	11,5 %

Source : DGFiP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

4-5 Les comptes des départements

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- ▶ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2008, les départements ont dépensé 65,1 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 48,3 Md€ et celles d'investissement à 16,8 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 56,3 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 8,9 Md€.

L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 0,9 Md€ et permettent de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 8,0 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 5,6 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2008, l'effort d'équipement des départements s'élève à 8,5 Md€ et les subventions versées s'élèvent à 5,5 Md€ progressant plus modérément que les années précédentes (5,4 Md€ en 2007).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP) sur www.colloc.bercy.gouv.fr

Les comptes des départements

(en milliards d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008*
Dépenses totales	51,72	54,29	58,35	62,00	65,09
Recettes totales	51,28	54,42	58,93	61,39	64,88
Dépenses totales hors remboursements de dette	49,16	51,42	55,14	59,57	62,68
Recettes totales hors emprunts	47,91	50,39	54,79	57,55	59,60
Dépenses réelles de fonctionnement	37,43	39,29	42,22	45,37	48,34
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	36,68	38,66	41,50	44,59	47,47
* achats et charges externes	4,71	4,91	5,16	5,33	5,64
* personnel	6,13	6,56	7,07	8,33	9,93
* transferts versés	25,19	26,54	28,59	30,16	31,16
Recettes de fonctionnement (2)	45,10	47,60	51,55	54,34	56,32
* impôts et taxes	27,53	30,83	33,12	35,05	36,57
- dont impôts locaux	15,75	16,91	18,40	19,02	19,92
- autres impôts indirects et taxes	11,78	13,92	14,72	16,03	16,65
<i>dont droits de mutation</i>	5,7	6,43	7,39	7,84	7,19
<i>dont TIPP</i>	4,89	5,29	5,04	4,94	4,65
<i>dont TSCA</i>	<i>n.s.</i>	1,04	1,17	2,09	3,21
* Concours de l'État	12,90	12,41	12,93	13,20	13,32
- dont DGF	11,32	10,84	11,32	11,60	11,85
- dont péréquation et compensations fiscales	0,42	0,38	0,43	0,43	0,42
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	8,42	8,94	10,05	9,75	8,85
* intérêts de dette (4)	0,75	0,63	0,72	0,78	0,87
Épargne brute (5) = (3) - (4)	7,67	8,31	9,33	8,97	7,98
Épargne nette (5) - remboursement	5,11	5,44	6,13	6,54	5,57
Dépenses réelles d'investissement	14,29	15,00	16,13	16,64	16,75
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	11,73	12,13	12,93	14,21	14,34
* subventions d'équipement	4,42	4,52	4,81	5,38	5,49
* équipement	6,90	7,30	7,76	8,33	8,53
Recettes réelles d'investissement	6,17	6,81	7,38	7,06	8,56
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	2,80	2,78	3,24	3,21	3,29
* dotations et subventions	2,22	2,31	2,54	2,65	2,80
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 1,25	- 1,03	- 0,35	- 2,03	- 3,08
Variation du fonds de roulement	- 0,44	+ 0,12	+ 0,59	- 0,61	- 0,21
Dépenses totales collèges	3,21	3,35	3,41	3,90	4,17
Dépenses totale d'aide sociale	24,6	25,93	27,75	29,20	30,39
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	2,56	2,88	3,20	2,43	2,40
* emprunts	3,37	4,03	4,14	3,84	5,28
* emprunts - remboursements de dette	+ 0,81	+ 1,15	+ 0,94	+ 1,41	+ 2,87
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>18,16</i>	<i>19,26</i>	<i>20,48</i>	<i>21,90</i>	<i>24,77</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	18,7 %	18,8 %	19,5 %	17,9 %	15,7 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	17,0 %	17,5 %	18,1 %	16,5 %	14,2 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	40,3 %	40,5 %	39,7 %	40,3 %	44,0 %
Annuité / recettes de fonctionnement	7,3 %	7,4 %	7,6 %	5,9 %	5,8 %

Source : DGFiP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP

4-6 Les comptes des régions

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- ▶ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

PRÉSENTATION

En 2008, les régions ont dépensé 26,6 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15,2 Md€ et celles d'investissement à 11,4 Md€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20,9 Md€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 6,3 Md€.

L'**épargne de gestion** ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 0,6 Md€ et permettent de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 5,7 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 3,8 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement). En 2008, l'effort d'équipement des régions s'élève à 3,8 Md€ et les subventions versées s'élèvent à 5,4 Md€.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

*Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL :
www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».*

*L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP) sur
www.colloc.bercy.gouv.fr*

Les comptes des régions

(en milliards d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008*
Dépenses totales	17,28	19,52	21,73	24,41	26,55
Recettes totales	17,13	19,56	21,57	24,32	26,13
Dépenses totales hors remboursements de dette	16,47	18,15	20,04	23,13	24,67
Recettes totales hors emprunts	15,10	17,45	18,82	21,50	22,84
Dépenses réelles de fonctionnement	9,01	10,45	11,75	14,04	15,20
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	8,71	10,06	11,35	13,54	14,61
* achats et charges externes	1,20	1,18	1,41	1,42	1,44
* personnel	0,57	0,62	0,78	1,60	2,35
* transferts versés	6,77	8,10	9,00	10,36	10,64
Recettes de fonctionnement (2)	13,58	15,78	17,22	19,61	20,92
* impôts et taxes	5,25	6,93	8,35	10,54	11,68
- dont impôts locaux	3,22	4,00	4,43	4,42	4,63
- autres impôts indirects et taxes	2,03	2,93	3,91	6,12	7,05
<i>dont cartes grises</i>	<i>1,48</i>	<i>1,62</i>	<i>1,83</i>	<i>1,94</i>	<i>2,04</i>
<i>dont TIPP</i>	<i>n.s.</i>	<i>0,43</i>	<i>1,02</i>	<i>2,83</i>	<i>3,57</i>
* Concours de l'État	7,04	8,02	8,26	8,29	8,38
- dont DGF	4,84	4,95	5,11	5,21	5,27
- dont péréquation et compensations fiscales	0,22	0,24	0,23	0,24	0,22
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	4,88	5,72	5,87	6,07	6,31
* intérêts de dette (4)	0,31	0,39	0,40	0,50	0,59
Épargne brute (5) = (3) - (4)	4,57	5,33	5,47	5,57	5,72
Épargne nette (5) - remboursement	3,76	3,96	3,78	4,30	3,83
Dépenses réelles d'investissement	8,27	9,08	9,98	10,37	11,35
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	7,46	7,70	8,29	9,09	9,47
* subventions d'équipement	4,33	4,59	4,93	5,35	5,41
* équipement	2,68	2,58	3,10	3,44	3,76
Recettes réelles d'investissement	3,55	3,78	4,35	4,71	5,21
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	1,52	1,68	1,60	1,88	1,93
* dotations et subventions	1,13	1,43	1,38	1,59	1,64
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 1,37	- 0,70	- 1,22	- 1,63	- 1,83
Variation du fonds de roulement	- 0,15	+ 0,03	- 0,17	- 0,09	- 0,42
Dépenses totales lycées	3,6	4,0	3,9	5,2	6,0
Dépenses totales formation professionnelle	3,0	3,5	4,0	4,9	5,0
Dépenses transport ferroviaire	2,4	2,7	2,9	3,2	2,9
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	0,81	1,37	1,69	1,28	1,88
* emprunts	2,03	2,11	2,75	2,83	3,29
* emprunts - remboursements de dette	+ 1,22	+ 0,73	+ 1,06	+ 1,55	+ 1,40
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>9,44</i>	<i>10,14</i>	<i>11,11</i>	<i>12,66</i>	<i>14,06</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	35,9 %	36,3 %	34,1 %	30,9 %	30,2 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	33,6 %	33,8 %	31,8 %	28,4 %	27,3 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	69,5 %	64,3 %	64,5 %	64,5 %	67,2 %
Annuité / recettes de fonctionnement	8,2 %	11,2 %	12,1 %	9,0 %	11,8 %

Source : DGFIP

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP

4-7 Les budgets primitifs

DÉFINITIONS

Les données présentées sont des évolutions calculées entre deux budgets primitifs. Les montants inscrits aux budgets primitifs sont prévisionnels et on observe souvent un écart important en terme de réalisation (cf. publication sur les budgets primitifs départementaux 2008) en matière de réalisation de certains investissements et donc de recours à l'emprunt. Ces évolutions inscrites aux budgets primitifs sont donc à interpréter dans les limites de cette approche.

Budget primitif :

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

PRÉSENTATION

Les budgets votés par les collectivités locales au titre de l'année 2009 prévoient une hausse des dépenses totales de 2,9 %. C'est la plus faible hausse constatée depuis 2001, alors que la hausse annuelle moyenne des années 2002 à 2007 dépasse 7 %. Entre prudence et volontarisme, les budgets 2009 sont atypiques. Cette prudence est inspirée par la crise avec notamment la crainte d'un accroissement des charges financières, la prévision d'un tassement des ressources ou la méfiance vis-à-vis de l'emprunt. Les collectivités locales affichent par ailleurs leur volonté de soutenir l'effort d'équipement, et par ce moyen l'emploi, et de répondre à la demande sociale. Dans les régions et départements, les transferts de compétences intervenus en 2009 sont moins importants que ceux des années précédentes. Dans les communes et groupements de communes, en début de mandat, la dépense d'investissement reste sous l'influence du cycle électoral.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des budgets primitifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

Évolution des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des collectivités locales entre 2008 et 2009 (en %)

Dépenses totales	2,9	Recettes totales	2,8
Dépenses de fonctionnement	4,0	Recettes de fonctionnement	3,2
Frais de personnel	4,8	Impôts directs (4 taxes)	7,3
Charges à caractère général	3,5	Autres impôts et taxes	0,8
Intérêts de la dette	9,9	Concours de l'Etat	0,8
Dépenses d'investissement	0,5	Recettes d'investissement	1,7
Remboursements de dette	3,2	Dotations et subventions	6,8
Dépenses d'équipement brut	- 1,1	Emprunts	- 1,6
Subventions versées	1,3		

Source : DGCL, budgets primitifs 2008 et 2009, DGFIP états budgétaires au 30-06-2009.

Note : Données non consolidées, sauf reversements fiscaux des groupements à leurs communes membres.

Évolution des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des communes entre 2008 et 2009 (en %)

Dépenses totales	2,4	Recettes totales	2,3
Dépenses de fonctionnement	2,6	Recettes de fonctionnement	2,3
Frais de personnel	2,6	Impôts directs (4 taxes y c. revers. de TP des group. à TPU)	6,6
Charges à caractère général	2,7	Autres impôts et taxes	- 1,8
Intérêts de la dette	3,3	Concours de l'Etat	0,7
Transferts versés	2,2		
Dépenses d'investissement	2,1	Recettes d'investissement	2,3
Remboursements de dette	- 0,7	Dotations et subventions	9,4
Dépenses d'équipement brut	1,9	Emprunts	- 3,6
Subventions versées	10,5		

Sources : DGCL, budgets primitifs 2008 et 2009, DGFIP états budgétaires au 30-06-2009

Évolution des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des groupements de communes à fiscalité propre entre 2008 et 2009 (en %)

Dépenses totales	2,5	Recettes totales	2,3
Dépenses de fonctionnement	5,5	Recettes de fonctionnement	5,8
Frais de personnel	7,0	Impôts directs (4 taxes)	8,2
Charges à caractère général	6,8	Autres impôts et taxes	6,5
Intérêts de la dette	16,2	Concours de l'Etat	1,3
Transferts versés	8,5		
<i>Reversements fiscaux :</i>	<i>1,7</i>	<i>Reversements fiscaux :</i>	<i>1,7</i>
Dépenses d'investissement	- 2,2	Recettes d'investissement	- 6,2
Remboursements de dette	2,9	Dotations et subventions	- 1,8
Dépenses d'équipement brut	- 4,0	Emprunts	- 8,4
Subventions versées	10,0		

Source : DGCL, budgets primitifs 2008 et 2009, DGFIP états budgétaires au 30-06-2009

Note : Les évolutions sont calculées sur les montants hors reversements fiscaux, sauf sur les impôts directs et dotations de l'Etat puisqu'il est difficile de répartir le reversement sur les impôts et la DGF part compensation.

Évolution des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des départements entre 2008 et 2009 (en %)

Dépenses totales	3,8	Recettes totales	3,8
Dépenses de fonctionnement	5,2	Recettes de fonctionnement	3,4
Frais de personnel	8,4	Impôts directs (4 taxes)	9,3
Charges à caractère général	1,8	Autres impôts et taxes	- 1,2
Intérêts de la dette	18,1	Concours de l'Etat	0,7
Transferts versés	3,8		
Dépenses d'investissement	- 0,3	Recettes d'investissement	6,4
Remboursements de dette	10,7	Dotations et subventions	10,0
Dépenses d'équipement brut	- 6,8	Emprunts	5,5
Subventions versées	0,6		

Source : DGCL, budgets primitifs 2008 et 2009, DGFIP états budgétaires au 30-06-2009

Évolution des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs des régions entre 2008 et 2009 (en %)

Dépenses totales	2,6	Recettes totales	2,6
Dépenses de fonctionnement	4,5	Recettes de fonctionnement	3,1
Frais de personnel	14,4	Impôts directs (4 taxes)	3,2
Charges à caractère général	8,3	Autres impôts et taxes	4,8
Intérêts de la dette	16,3	Concours de l'Etat	1,0
Transferts versés	1,0		
Dépenses d'investissement	- 0,2	Recettes d'investissement	1,1
Remboursements de dette	5,3	Dotations et subventions	1,1
Dépenses d'équipement brut	- 0,4	Emprunts	- 2,3
Subventions versées	- 1,6		

Source : DGCL, budgets primitifs 2008 et 2009

4-8 Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

DÉFINITIONS

articles L.2313-1 et R.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Pour les communes et groupements de communes, ce ratio est calculé hors travaux en régie.

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population : recettes du compte 7311, importance des recettes émanant du contribuable levées par la collectivité.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers, si la présentation comptable de la collectivité le permet, ce sont plus précisément les comptes 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement), 457 (opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat) qui doivent être pris en compte. Pour les communes et groupements de communes, les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les régions et les départements, le compte 204 est exclu du calcul. Par contre, pour les régions, les dépenses du compte 2043 (subventions versées aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement) de la fonction enseignement sont ajoutées au calcul.

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio11).

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 8bis = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (CMPF) = Recettes fiscales totales / potentiel fiscal : les recettes fiscales totales représentent la fiscalité directe encaissée sur le territoire communal c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ». Ce ratio n'est pas calculé pour les communes appartenant à un SAN.

Les ratios 7 à 11 sont définis à la double page suivante [4.9].

Les ratios de 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant.

PRÉSENTATION

Les différentes collectivités locales sont présentées selon leurs principaux ratios financiers pour l'année 2008. Les 11 ratios financiers obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants ont été repris pour les groupements à fiscalité propre.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

Principaux ratios financiers des communes par strate de population

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2008	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropole hors Paris	940	424	1 128	343	910	248	51,9 %	74,1 %	99,3 %	91,4 %	30,4 %	80,7 %
France métropole y c. Paris	977	435	1 165	351	916	259	51,2 %	68,9 %	95,5 %	91,6 %	30,1 %	78,6 %
Outre-Mer	1 234	304	1 345	396	808	249	60,1 %	69,0 %	91,7 %	96,9 %	29,4 %	60,0 %
France	984	432	1 170	352	913	259	51,5 %	68,9 %	95,5 %	91,7 %	30,1 %	78,0 %
Métropole												
Moins de 3 500 hab.	616	288	808	350	628	255	41,9 %	61,3 %	81,2 %	85,4 %	43,4 %	77,8 %
De 3 500 à moins de 10 000 hab.	889	415	1 081	349	911	204	51,7 %	75,7 %	98,0 %	90,2 %	32,3 %	84,3 %
Moins de 10 000 hab.	708	331	900	350	724	238	46,1 %	65,6 %	88,0 %	87,3 %	38,9 %	80,4 %
Plus de 10 000 hab.												
hors Paris	1 200	528	1 384	336	1 119	259	55,8 %	86,8 %	109,4 %	94,4 %	24,3 %	80,9 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP
Hors gestion active de la dette.

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2008	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Métropole												
Moins de 500 hab.	583	234	789	380	495	411	33,4 %	54,3 %	73,9 %	82,0 %	48,2 %	62,7 %
De 500 à moins de 2 000 hab.	590	280	772	336	624	213	42,4 %	61,3 %	79,5 %	85,9 %	43,5 %	80,8 %
De 2 000 à moins de 3 500 hab.	698	349	895	354	750	206	47,2 %	68,5 %	88,6 %	87,1 %	39,6 %	83,8 %
De 3 500 à moins de 5 000 hab.	795	380	984	335	837	195	49,7 %	72,1 %	95,0 %	89,2 %	34,0 %	85,1 %
De 5 000 à moins de 10 000 hab.	937	433	1 131	357	949	209	52,6 %	77,7 %	99,5 %	90,7 %	31,5 %	83,9 %
De 10 000 à moins de 20 000 hab.	1 081	478	1 264	336	968	228	55,8 %	89,7 %	109,5 %	93,1 %	26,6 %	76,5 %
De 20 000 à moins de 50 000 hab.	1 220	542	1 399	331	1 102	264	56,8 %	90,1 %	108,1 %	94,7 %	23,6 %	78,8 %
De 50 000 à moins de 100 000 hab.	1 374	609	1 576	378	1 405	304	55,7 %	83,1 %	103,6 %	94,6 %	24,0 %	89,1 %
Plus de 100 000 hab.												
hors Paris	1 166	499	1 344	312	1 086	251	54,5 %	57,6 %	115,8 %	94,9 %	23,2 %	80,8 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP
Hors gestion active de la dette.

Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2008	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Communautés urbaines	781	414	940	277	876	234	24,4 %	104,3 %	91,1 %	29,5 %	93,2 %
Communautés d'agglomération	527	307	596	128	296	152	16,3 %	111,0 %	93,6 %	21,4 %	49,6 %
Syndicats d'agglomération nouvelle (1)	939	728	1 112	323	3 613	236	25,6 %	104,9 %	129,9 %	29,0 %	324,8 %
Communautés de communes à TPU	353	197	410	105	135	89	18,5 %	112,6 %	89,5 %	25,6 %	32,9 %
Communautés de communes 4 taxes	196	99	232	89	133	28	27,3 %	104,6 %	90,8 %	38,4 %	57,2 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP

(1) Les valeurs élevées pour les SAN doivent être interprétées avec précaution étant donné le faible nombre de ces structures (6) et leurs spécificités.
Hors gestion active de la dette.

4-9 Les ratios financiers obligatoires des départements et régions

DÉFINITIONS

article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Les ratios 1 à 6 sont définis à la double page précédente (4,8).

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = Recettes fiscales / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique. Si le CMPF est supérieur à 100 %, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte. A contrario, si il est inférieur à 100 %, la pression fiscale est faible, les ressources fiscales potentielles n'ont pas toutes été mobilisées par la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Les ratios de 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

PRÉSENTATION

Les différentes collectivités locales sont présentées selon leurs principaux ratios financiers pour l'année 2008. Les 11 ratios financiers obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants ont été repris pour les départements et les régions.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr rubrique « statistiques » chapitre « budgets locaux en chiffres ».

Ratios financiers des départements par strate de population

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

2008	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8*	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropole hors Paris	741	311	862	127	367	177	20,4 %	65,7 %	100,0 %	84,4 %	14,8 %	42,6 %
France métropole y c. Paris	741	312	863	128	369	177	20,4 %	65,7 %	99,9 %	84,2 %	14,8 %	42,7 %
Outre-Mer	1 302	183	1 473	190	604	392	18,5 %	76,6 %	105,3 %	90,9 %	12,9 %	41,0 %
France	757	308	880	130	375	183	20,3 %	65,9 %	100,0 %	84,5 %	14,7 %	42,6 %
Métropole Moins de 250 000 hab.	865	335	1 013	184	594	274	23,6 %	93,1 %	131,7 %	80,9 %	18,2 %	58,7 %
De 250 000 à moins de 500 000 hab.	774	339	916	144	389	208	22,2 %	86,1 %	118,4 %	82,4 %	15,7 %	42,4 %
De 500 000 à moins de 1 000 000 hab.	683	303	805	123	376	176	20,4 %	73,4 %	102,3 %	82,9 %	15,3 %	46,7 %
Plus de 100 000 hab. hors Paris	752	307	866	120	331	158	19,5 %	55,8 %	91,3 %	86,0 %	13,9 %	38,3 %

Source : DGCL, Comptes administratifs 2008

Hors gestion active de la dette.

* Le ratio 8 a été recalculé comme étant le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal direct : il représente le produit fiscal effectif des départements rapportés au produit qui prendrait en compte la moyenne des taux nationaux.

Cette définition complète le ratio 8, habituellement calculé, dont le potentiel fiscal tient compte de la part de la dotation forfaitaire 2008 correspondant à l'ancienne compensation part salaire et de la moyenne sur 5 ans des produits perçus au titre des droits de mutations à titre onéreux.

Ratios financiers des régions

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

2008	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Alsace	249	70	326	38	352	100	13,5 %	83,1 %	83,7 %	11,6 %	108,0 %
Aquitaine	182	78	296	51	86	69	18,5 %	109,5 %	65,9 %	17,3 %	29,0 %
Auvergne	255	86	358	72	356	106	14,8 %	123,4 %	78,4 %	20,0 %	99,3 %
Bourgogne	268	71	342	40	149	100	13,9 %	112,4 %	80,8 %	11,8 %	43,5 %
Bretagne	193	64	285	36	115	78	16,3 %	108,1 %	70,7 %	12,7 %	40,3 %
Centre	226	76	317	42	196	92	15,1 %	103,1 %	88,5 %	13,2 %	61,8 %
Champagne-Ardenne	262	74	345	46	152	93	14,5 %	100,8 %	93,8 %	13,4 %	44,1 %
Corse	1 234	10	1 684	388	1 077	106	11,0 %	62,8 %	74,5 %	23,0 %	63,9 %
Franche-Comté	256	89	349	45	120	96	17,6 %	111,5 %	76,6 %	12,8 %	34,5 %
Languedoc-Roussillon	212	83	318	91	181	86	16,1 %	138,3 %	69,5 %	28,7 %	56,8 %
Limousin	362	83	434	49	274	151	16,6 %	129,5 %	100,3 %	11,2 %	63,0 %
Lorraine	243	67	300	30	221	89	15,8 %	93,8 %	84,3 %	9,9 %	73,8 %
Midi-Pyrénées	219	94	319	85	78	86	18,0 %	130,8 %	69,3 %	26,7 %	24,6 %
Nord-Pas-de-Calais	262	92	347	50	342	91	18,9 %	124,2 %	88,1 %	14,3 %	98,6 %
Basse-Normandie	243	93	336	25	133	71	16,5 %	121,8 %	74,4 %	7,5 %	39,5 %
Haute-Normandie	242	102	364	59	85	80	19,7 %	105,9 %	69,5 %	16,1 %	23,3 %
Pays de la Loire	200	63	279	46	224	73	14,8 %	94,4 %	83,9 %	16,4 %	80,3 %
Picardie	316	79	364	47	171	112	13,5 %	104,6 %	89,3 %	13,0 %	47,1 %
Poitou-Charentes	224	60	301	43	164	77	21,5 %	97,6 %	83,9 %	14,2 %	54,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	234	75	299	32	306	27	14,9 %	119,0 %	86,0 %	10,8 %	102,4 %
Rhône-Alpes	234	70	310	49	196	76	13,7 %	95,0 %	81,1 %	15,7 %	63,3 %
Métropole sauf Île-de-France	241	77	327	51	206	81	15,8 %	108,6 %	80,3 %	15,4 %	62,9 %
Île-de-France	201	55	283	57	236	62	12,8 %	69,7 %	89,2 %	20,1 %	83,5 %
Métropole	233	73	319	52	211	77	15,4 %	100,0 %	81,8 %	16,2 %	66,3 %
Guadeloupe	393	44	609	250	415	36	19,8 %	110,7 %	74,6 %	41,0 %	68,2 %
Guyane	286	38	456	108	433	20	23,0 %	104,2 %	68,9 %	23,6 %	95,1 %
Martinique	390	47	567	207	0	50	16,8 %	103,7 %	68,8 %	36,6 %	0,0 %
Réunion	274	36	516	503	559	33	14,5 %	96,3 %	58,9 %	97,5 %	108,3 %
ROM	328	41	541	335	388	36	17,4 %	101,0 %	66,2 %	61,8 %	71,6 %
France	236	72	325	60	216	76	15,4 %	100,0 %	81,1 %	18,3 %	66,5 %

Source : DGCL, Comptes administratifs 2008

Hors gestion active de la dette.

